

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme NICOUUD Armelle, Mme MENARD Elise, Mme COMBECAU Solenn, Mme LE PAGE Hélène, M. LE CLEGUEREC Marc, M. HIERNAUX Vincent, M. VERBEKE Jean-Pierre.

Absents excusés : M. VERSET Nicolas

Secrétaire de séance : Mme NICOUUD Armelle

Le compte-rendu de la dernière réunion de conseil est approuvé.

Délibération relative au problème place de la vieille mare

Une nouvelle famille habitant à proximité de la place de la vieille mare a fait part de mécontentements en mairie. En effet, elle se plaint de recevoir des ballons dans sa propriété et des bruits sonores dans la journée ou en soirée provenant de celle-ci.

Monsieur le maire a reçu cette famille à plusieurs reprises. Des courriers ont été échangés à ce sujet également.

Une première conciliation s'est déroulée en mai 2017. A l'occasion de celle-ci, le maire s'était engagé à réaliser plusieurs actions :

- Demande de devis pour la rehausse des filets de protection existant,
 - Devis Société SCLA – 35370 ETRELLES
 - Rehausse de 2 m : 4 287,64 € HT
 - Rehausse de 2,5 m : 6 125,70 € HT
 - Devis société LEMAIRE – 95000 CERGY-PONTOISE
 - Rehausse de 2,50 m : 4 080 € HT
- Demande de devis pour couvrir tout le terrain multisports d'un filet de protection,
 - Devis société SCLA – 35370 ETRELLES
 - Filet de protection couvrant la totalité du terrain : 11 626,76 € HT
- Réalisation d'une pancarte à poser au droit du terrain multisports pour rappeler certaines règles de l'utilisation de ce terrain, à savoir, les horaires d'utilisation, le respect des propriétés voisines, adapter la puissance de tirs dans le ballon, veiller à ne pas crier. Etc.

Le conseil municipal a convié les jeunes et leurs parents de la commune à une réunion dans le but de leur rappeler les règles du bien-vivre ensemble. A cette occasion, ils ont parcouru la charte d'utilisation de la place rédigée par les enfants en 2011.

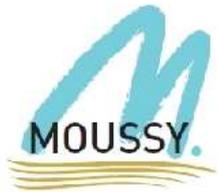
Des courriers reprenant ces thèmes ont été distribués aux habitants.

Le conseil municipal,

Vu les éléments énoncés ci-dessus,

Vu la fréquence des ballons envoyés dans la propriété de Monsieur et Madame PETIT, à savoir une à deux fois par mois (aux beaux jours),

Vu les devis des travaux représentant un coût financier très important eu égard aux ressources de la



commune et dont l'efficacité de cet aménagement reste à prouver,
Vu les différentes actions entreprises par le conseil municipal (courriers, réunion, réalisation d'une pancarte),

Considérant que les propriétaires avaient connaissance de l'existence de ce terrain multisports quand ils l'ont acquis,

Considérant que la mairie a déjà installé des filets de protection d'une hauteur de 5,5 m afin de protéger les habitations à proximité,

Considérant que la mairie ne peut pas être tenue responsable de la présence de personnes sur ce terrain, celui-ci étant du domaine public, qui utilise aussi bien le parking, la halte des randonneurs que le terrain multisports,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de n'envisager aucun travaux supplémentaire d'aménagement sur la place de la vieille mare.

Questions et information diverses

- **Stationnement** : Monsieur le maire rappelle que le stationnement sur les places et rues est réglementé et que pour le bien de tous, les véhicules qui peuvent être rangés à l'intérieur des propriétés est conseillé.
- **Travaux du contrat rural** : La maison de village sera terminée très prochainement. L'assainissement a été réalisé.

Séance levée à 21 heures 30

Fait à MOUSSY, le 7 octobre 2017

Le maire,
Philippe HOUDAILLE

